

DECISIONS DE LA PRESIDENTE

EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2020 AFFICHAGE

Numéro	Objet		Décision
2021-DEC-24	Audits énergétiques - Aides financières - Bonneville la Louvet, Louvigny et Communauté de Communes du Pays de Falaise	Art. 1 :	Approuver les aides financières pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics des communes de Bonneville la Louvet, de Louvigny et de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, correspondant à 30% de la part restant à charge de chaque collectivité,
		Art.2 :	Imputer les dépenses à l'article 65738 du budget principal du SDEC ENERGIE,
		Art. 3 :	Signer les conventions de financement correspondantes et de les mettre en œuvre,
		Art. 4:	Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.
2021-DEC-25	Acquisition d'un véhicule électrique - Aides financières - Bernières sur Mer	Art. 1 :	Accorder une aide financière de 2 500 € à la commune de Bernières sur Mer, pour l'achat d'un véhicule électrique, pour les besoins de la collectivité
		Art. 2 :	Imputer la dépense à l'article 65738 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
		Art. 3:	Signer la convention de financement correspondante et de la mettre en œuvre,
		Art. 4 :	Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.
2021-DEC-26	Acquisition de cycles électriques - Aides financières - Communauté de Communes Cœur de Nacre	Art. 1:	Accorder une aide financière de 14 400 € à la Communauté de Communes Cœur de Nacre, pour l'achat de 48 vélos électriques, pour les besoins de la collectivité et de ses communes membres,
		Art. 2 :	Imputer la dépense à l'article 65738 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
		Art. 3 :	Signer la convention de financement correspondante et de la mettre en œuvre,
		Art. 4 :	Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.
2021-DEC-27	Acquisition de cycles électriques - Aides financières - Trouville- sur-Mer	Art. 1 :	Accorder une aide financière de 600 € à la commune de Trouville sur Mer, pour l'achat de 2 vélos électriques, pour les besoins de la collectivité,
		Art. 2 :	Imputer la dépense à l'article 65738 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
		Art. 3 :	Signer la convention de financement correspondante et de la mettre en œuvre,
		Art. 4 :	Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Ces décisions sont consultables, sur demande auprès du service des Assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.



La Présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE